



MAIRIE DE

# La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

---

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 29 AOÛT 2019

### Convocations du 23 août 2019

**Présents :** Mme Brigitte Ligney, M. Alexandre Romain, M. Florian Gaiffe, M. Dimitri Coulouvrat, Mme Patricia Chopard-Lallier, Mme Colette Cuenot, Mme Dominique Myotte-Duquet

**Excusés :** M. Jérôme Chabod, M. Johnny Droz-Grey, Mme Valérie El Niess

**Secrétaire :** M. Dimitri Coulouvrat

---

#### **1 DELIBERATION : AUTORISATION D'INSCRIRE LA RUE DES JONQUILLES AU PROGRAMME 2020 DU SYDED**

Mme le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le du 11 avril 2019 et concernait l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED. Ce programme concernait le centre du village : rues de l'Eglise, du Tilleuls, des Ecoles, de la Fontaine, du Palais et Charlemagne. La rue des Jonquilles n'a pas été intégrée à ce projet. Après exposé des travaux prévus (enfouissement de 300 à 350 ml de réseau électrique et installation de 10 candélabres) et des coûts, le Conseil décide à l'unanimité d'inscrire la rue des Jonquilles au programme 2020 du SYDED et autorise Mme le Maire à signer cette nouvelle estimation dont le coût s'élève à 65 717 € TTC.

#### **2 DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE POUR LE FPIC (FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES)**

Mme le Maire informe l'assemblée que cette délibération prise lors du précédent Conseil, n'a pas été validée par la préfecture du Doubs. Le quorum n'a pas été atteint suite au départ de M. Johnny Droz-Grey. Il est précisé que la Communauté de Communes du Plateau du Russey doit contribuer au Fond National de Péréquation (FPIC) pour un montant de 63'068.00€ et que la contribution de La Chenalotte s'élève à 2003.00€. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prévoir un crédit supplémentaire au compte 739223 – chapitre 14.

#### **3 DELIBERATION : RETROCESSION DES CHEMINS DE L'ASSOCIATION FONCIERE EN VUE DE SON DEMANTELEMENT**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Foncière de remembrement, créée par un arrêté préfectoral le 11 octobre 2002 pour effectuer des travaux suite au remembrement va être démantelée. Elle a épuisé son objet (remboursement de l'emprunt contracté en 2014 pour une durée de 15 ans). Trois chemins doivent être intégrés dans le domaine communal : l'un situé au Pré du Peu, les deux autres le long de la départementale, entre la route et le terrain de foot.

Après cet exposé, le Conseil autorise à l'unanimité Mme le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour intégrer ces trois chemins au domaine communal. M. Alexandre Romain a été désigné pour signer l'acte de cession.

#### **4 DELIBERATION : PANNEAUX PUBLICITAIRES SUR CLÔTURE DU TERRAIN DE FOOT**

Mme le Maire fait part de la demande de l'Association Sportive Noël-Cerneux / La Chenalotte (foot) d'installer des panneaux publicitaires sur la clôture du terrain de foot. Le dispositif proposé est similaire à

des bâches publicitaires. Elles sont interdites dans les communes de moins de 10 000 habitants et la publicité sur des clôtures non aveugles est aussi interdite afin de lutter contre « la pollution visuelle ». Les membres du Conseil municipal refusent à l'unanimité la demande.

#### **5 DELIBERATION : DEVIS DE TRAVAUX POUR LA STEP - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Mme le Maire informe que des travaux doivent être effectués à la station d'épuration : l'afficheur de commande et l'agitateur sont à changer :

- Changement afficheur (MGP Matic – 25500 Morteau) pour un montant de **3 423.60 € TTC**,
- Changement agitateur (Suez – 67000 Strasbourg) pour un montant de **6 498.00 € TTC**.

Après l'exposé, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les devis transmis par Noël-Cerneux.

#### **6 DELIBERATION : VALIDATION DEVIS**

Mme le Maire présente aux membres du Conseil municipal un devis pour la pose du revêtement du sol dans l'appartement en travaux – 3, rue des Ecoles. Suite aux informations données par M. Alexandre Romain relatives à la charge de travail des employés communaux, le Conseil autorise Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise Menuiserie Vermot d'un montant de **1 927,80 € TTC**.

Les diagnostics obligatoires doivent être à nouveau réalisés suite aux travaux entrepris (performance énergétique, recherche existence de plomb, d'amiante). Un devis a été demandé à L'Agence de Diagnostic Immobilier de l'Est, qui est déjà intervenu dans ces appartements. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer ce devis d'un montant de **500.00 € TTC**.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Evolution des travaux dans les bâtiments communaux :**

Mme le maire informe des travaux réalisés pendant la période estivale :

##### Salles des fêtes

- Installation d'une protection murale dans la Grande Salle des Tilleuls,
- Réajustement des portes d'entrée de la Petite Salle des Tilleuls,
- Réfection du tuyau d'évacuation des eaux usées de la cuisine de la grande salle passant dans l'entrée de la Petite Salle des fêtes,
- Réalisation d'une tranchée pour la nouvelle installation gaz.

Le changement du piano de cuisson dans la cuisine de la Grande Salle des Tilleuls nécessite la réalisation de travaux d'ajustement : déplacement des deux éviers et installation d'un plan de travail. Mme le Maire informe que le devis d'un montant de **2 425.84 € TTC** (Bonnet Thirode – 39802 Poligny) a été signé avec l'accord des adjoints.

##### Appartements

- Appartement sous combles : Un placard a été aménagé par les employés communaux.
- Appartement 1<sup>er</sup> étage : Les murs et plafonds en placo-plâtre sont terminés et les portes ont été posées. La faïence dans la salle de bains a été posée par les employés communaux.

**Projet de rue de la Limonaderie** : M. Dimitri Coulouvrat expose la proposition du bureau d'études JDBE. Après exposé et discussion, des remarques et suggestions seront faites audit bureau d'études.

**Bilan du marché nocturne** : Mme le maire fait un bilan des coûts du marché nocturne qui n'a pas pu avoir lieu en raison de la météo. Ceux-ci s'élèvent à **1 609 €**. Par ailleurs, une requête a été déposée à l'Office du Tourisme pour l'organisation du marché nocturne l'année prochaine.

#### **PROCHAINES DATES A RETENIR :**

**La Ronde de l'Espoir** : Samedi 14 septembre 2019 à 17h00

**Le Tour du Doubs** : Dimanche 15 septembre 2019 à 12h00

**Collecte pour la ligue contre le cancer** : dès le lundi 16 septembre jusqu'à fin octobre

**Messe à La Chenalotte** : le samedi 23 novembre à 18 h

